

DIAGNOSTIC DU THERMALISME

Après la crise des années 90, le thermalisme français connaît un renouveau depuis une dizaine d'années. Un récent rapport réalisé par l'Assemblée nationale fait le point sur le secteur thermal.

Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) a déposé, le 8 juin dernier, son rapport sur l'évaluation du soutien public au thermalisme. Présenté par les députés **Jeanine Dubié** (PRG, Hautes-Pyrénées) et **Dominique Dord** (LR, Savoie), il a pour objet de faire le point sur les modalités du soutien public au thermalisme et de préparer le renouvellement de la **convention thermale** avec l'Assurance maladie intervenant en 2017. Il est le résultat d'un travail, mené entre janvier et mars, par la **mission d'évaluation**, laquelle a audité 38 personnes, représentants professionnels du secteur, curistes, organismes de santé. Lors de la réunion d'examen, les rapporteurs ont dressé un **tableau du thermalisme** hexagonal et ont formulé **21 recommandations** visant à consolider son avenir.

Changer la vision du thermalisme

Aujourd'hui, le thermalisme français est constitué de 110 centres répartis dans 89 stations. Il représente 9 000 emplois directs, 100 000 indirects et réalise un chiffre d'affaires de près d'1 md€. Il totalise 0,15 % des dépenses de santé, « une quantité négligeable ».

Le CEC juge que la crise qui a marqué le secteur à la fin des années 90 est aujourd'hui en partie dépassée : une **croissance modérée** est constatée depuis 10 ans et les relations avec l'Assurance maladie sont apaisées. Cependant, la situation économique reste fragile et doit poursuivre sa consolidation. Il doit en particulier jouer un rôle majeur dans la **prévention** et apporter des solutions à la question

du vieillissement de la population. J. Dubié affirme ainsi que « les autorités publiques doivent avoir une vision plus positive du thermalisme et l'utiliser dans un cadre plus large de santé publique ».

Démonstration du SMR

Afin de répondre aux enjeux de santé publique, le thermalisme devait faire preuve de l'efficacité du **service médical rendu** (SMR). D. Dord estime que « la profession a joué le jeu comme aucune autre en Europe » avec le financement, par l'AFRETh, de **41 études** sur le sujet depuis 2004. Ces efforts doivent se poursuivre, en particulier avec des recherches sur certaines pathologies non encore traitées (ORL, etc.), l'évaluation des vertus des eaux minérales naturelles liées à leur qualité par rapport à l'eau dite ordinaire, ou encore le lien et la comparaison entre des coûts thermaux et ceux engendrés par des jours d'hospitalisation. Le CEC plaide en faveur d'une **meilleure diffusion** de ces études, dont de nombreuses sont reconnues comme contributives par l'Académie nationale de médecine, auprès du monde médical.

Le rapport avance enfin des pistes de développement, parmi lesquelles la hausse du socle des **cures conventionnées**, la diversification des activités intégrant le **bien-être**, la mise en place de modules d'**éducation thérapeutique du patient** et la capitalisation du **potentiel touristique** des stations par l'aménagement de la loi NOTRe.

Décryptage dans Aquæ Factotum #1